



## **DIRECTION DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DE L'ENGAGEMENT**

### ***MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'APPRENTISSAGE A DESTINATION DES LIGUES ET COMITES SPORTIFS REGIONAUX***

#### **BENEFICIAIRES**

Les ligues et comités sportifs régionaux du Grand Est.

#### **OBJET**

Contribuer au recrutement d'apprentis au sein des ligues et comités sportifs régionaux en perspective des ambitions des JOP de Paris 2024 et en faveur du développement du sport pour tous, toutes disciplines sportives confondues, y compris les disciplines non olympiques.

#### **DUREE DE L'APPEL A PROJET**

Le présent appel à projet sera ouvert du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 septembre 2023, dernier délai de réception d'un dossier complet.

#### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

- Contrat d'apprentissage signé pour une entrée en formation à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ou a posteriori
- Association reconnue en tant que Comité régional ou Ligue régionale affiliée à une Fédération Française sportive agréée par le Ministère des sports

#### **MONTANT DE L'AIDE REGIONALE**

Une aide, en raison des aides de l'Etat, qui sera limitée à:

- 332 € pour les apprentis de moins de 18 ans, 491 € pour les apprentis de 18 ans à 20 ans et 2 466 € pour les apprentis de 20 ans à moins de 26 ans pour les contrats d'apprentissage d'un an;
- 5 000 € pour les autres contrats.

#### **MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE REGIONALE**

- Le contrat d'apprentissage signé devra être transmis dans un délai de 15 jours à compter de sa signature, accompagné d'un RIB de la structure, et des statuts de

**l'association** prouvant son affiliation à une Fédération Française sportive agréée par le Ministère des sports, à l'adresse suivante :  
Hôtel de Région Grand Est  
Service des Sports  
1 place Adrien Zeller - BP 91006  
67070 STRASBOURG  
L'aide fera l'objet d'une attribution par la Commission Permanente de la Région Grand Est

### **VERSEMENT DE L'AIDE REGIONALE**

L'aide régionale sera versée en une fois dès la décision d'attribution.